



Règlement des courses

TOUTE INSCRIPTION À L'UNE DES COURSES RUN FOR US
IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

1/LES COURSES

Les courses Run for Us ont toutes deux pour départ **l'étang de Luisant (28) le 13 avril 2024.**

Ce sont 4 courses / marches à pied **non chronométrées** qui ont pour objectif de collecter des fonds pour la Société Protectrice des Animaux de Chartres (basé à Amilly).

Cet évènement consiste à courir ou marcher (allure libre) avec ou sans un chien, sur une distance de 4km ou 8km.

2/LES INSCRIPTIONS

Dans le souci de soulager le travail des organisateurs, dans quelle catégorie que ce soit, les inscriptions en ligne jusqu'au 8 avril 21H00 sont privilégiées (sur Weezevent RUN FOR US – Edition 2024) avant la date de l'épreuve. Toutefois, les inscriptions sur place le 13 avril seront acceptées dans la limite des places disponibles (499), **prévoyez 30 minutes d'avance sur votre heure de départ.**

Un certificat médical vous sera demandé pour l'inscription pour la course de 4 et 8 km

3/MONTANTS DES INSCRIPTIONS

Tarif course ou marche (4km ou 8km) : 7 €

Pour les personnes de moins de 15 ans, le tarif est de : 5 €.

4/DROITS D'IMAGES

Lors de votre inscription, il vous sera demandé de donner ou non l'autorisation aux

organisateurs d'utiliser les images fixes/audiovisuelles sur lesquelles vous pourrez apparaître durant la manifestation sur tous supports.

5/RETRAIT DES DOSSARDS

Au stand d'accueil, le retrait des dossards sera ouvert **le samedi 13 avril 2022 dès 9 heures.**

Le port du dossard est **obligatoire** pour tout participant. Seuls les dossards remis par l'organisateur sont autorisés. Toutes personnes n'ayant pas de dossard officiel visible seront invitées à quitter la course.

Si vous vous êtes inscrit via la plateforme Weezevent : la présentation de votre billet (preuve d'achat de votre dossard) Run for Us est obligatoire.

Si vous souhaitez vous inscrire sur place le 13 avril: munissez-vous du règlement, par chèque ou espèce, de la somme indiquée (5€ pour les moins de 15 ans / 7€ pour les plus de 15 ans) avec les documents obligatoires.

6/LA TOMBOLA

Le tirage de la tombola est fixé à 13h30. La tombola est tirée à partir des numéros de dossard qui auront acheté des tickets.

Si le numéro de dossard d'une personne absente est tiré, celle-ci ne pourra bénéficier de son lot, votre présence est obligatoire : **en cas d'absence le lot sera remis en jeu.**

7/RÉCOMPENSES

Les 3 premiers de chaque course uniquement, seront récompensés d'un lot d'arrivée.

8/LES CHIENS

8.1- Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pédigrée, âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve, à l'exception des chiens de première catégorie de manière à respecter les lois en vigueur. Les chiens âgés de plus de 10 mois sont autorisés à **marcher** l'un des parcours. Une seule épreuve dans la journée.

8.2- Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).

8.3- Il peut être demandé de réaliser un examen physique des chiens par un vétérinaire de course avant le départ de la course, pour que ceux-ci soient autorisés à courir. Les concurrents participants aux épreuves avec des chiens de deuxième catégorie devront dans un même temps soumettre leur muselière à l'avis du vétérinaire qui validera sa conformité à l'utilisation lors de la course.

8.4- Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra avoir fait effectuer tous les vaccins en vigueur.

8.5- La direction de l'événement peut interdire l'inscription du chien pour raison valable.

8.6- Ne seront pas admis à participer le jour de l'épreuve :

- Les chiens malades, affaiblis ou présentant un état physique incompatible à la discipline ;
- Les chiennes gestantes ou allaitantes ;
- Les chiens handicapés.

8.7- En cas d'accident ou d'incident survenu avant qu'un chien n'ait pris le départ officiel du parcours dans laquelle il est inscrit, celui-ci pourra être remplacé à condition que le substitut corresponde aux règles édictées dans les paragraphes ci-dessus (contrôle vétérinaire et âge de l'animal).

8.8- Les chiennes en chaleur pourront participer à l'épreuve à condition qu'elles partent derrière le peloton, et que les propriétaires fassent usage d'un produit masquant les odeurs (à signaler au vétérinaire et aux organisateurs de l'évènement).

8.9- Certaines races de chiens pourront être refusées au départ d'une course : bouledogue français caniches nains, le spitz, le bouledogue anglais ou français, le boston terrier... Pour des raisons vétérinaires, ils ne seront pas autorisés à courir mais uniquement à marcher.

9/LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

9.1- Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification (réf. CERFA no 50-4447 émanant du ministère de l'Agriculture et selon les directives du décret no 91-823 du 28/08/91 contrôlées et gérées par la Société Centrale Canine).

9.2- Celui-ci est tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur en fonction de sa catégorie, et doit être en mesure de le justifier.

9.3- Le coureur/marcheur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

9.4- Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

10/LA CANIMARCHE OU CANI PROMENADE

10.1- Épreuve ludique proposée à toute personne ou animal n'ayant pas les capacités physiques pour effectuer un parcours en courant. Cette discipline consistera à marcher (allure libre, lente ou rapide) avec son chien sur une certaine distance.

10.2- Dans la mesure où cette épreuve n'est pas une compétition, il ne sera pas établi de classement. Les temps seront donnés à titre indicatif. Les organisateurs auront libre choix pour les catégories et récompenses.

Le rapport poids/participants

Conditions : L'enfant / participant doit être assisté d'un adulte si le rapport de poids «

animal / participant » le nécessite.

11/LE RESPECT DE L'ANIMAL

11.1- Cette discipline est pratiquée dans l'esprit de respect du chien. Une seule règle prime, celle du bien-être et du plaisir du chien avant toute autre chose. Par respect pour nos compagnons, tout sera fait pour les mettre à l'honneur.

11.2- Dans les championnats nationaux FSLC, le chien est aussi « champion ». Il sera logique de leur attribuer des trophées (médaille ou autre) et de les faire participer aux remises de récompenses, podium, photographies avec le participant etc. Les chiens titrés (les 3 premiers de chaque catégorie) seront présents aux remises des prix, sous réserve de l'acceptation par l'organisateur et à condition que l'environnement s'y prête.

12/LA CANI-COURSE

Le chien devra être en permanence devant. La limite maximale autorisée pour le coureur est la hauteur des épaules de l'animal.

Il est strictement interdit de tirer le chien, sauf pour le remettre dans le sens de la course (changement de direction, dérobade, inattention due à l'environnement immédiat tel chien de spectateur, passage de gué...).

Une disqualification ne sera applicable uniquement par les organisateurs officiant sur l'épreuve.

12.1- Interdiction de tirer le chien, interdiction de courir devant le chien, empêcher le chien de se désaltérer : avertissement à la première observation et exclusion à la deuxième infraction.

Violence envers le chien ou un concurrent : disqualification et exclusion

immédiate. 12.2- Chien de catégorie deux non muselé (muselière conforme) :

disqualification.

12.3- Chien non catégorisé muselé avec un matériel classique (muselière nylon, cuir, etc....) au-delà de 400 mètres après le départ : Disqualification.



13/LES CONCURRENTS

La participation ne pourra être autorisée qu'aux conditions suivantes :

13.1- L'adulte devra être relié au chien par une longe de sécurité d'une longueur supérieure (50 cm minimum) à celle de l'enfant lui permettant de contrôler à tout instant la puissance de l'animal. Cependant, s'agissant de la course de l'enfant, pendant l'épreuve, l'adulte devra être placé en permanence en arrière de l'enfant sous peine de sanction. Pour les enfants de 7 à 10 ans, la prise par la main ne s'effectuera qu'en cas d'urgence.

13.2- L'enfant devra aussi être relié au chien avec l'équipement conseillé (cf. Chapitre 3).

13.3- Toute personne mineure ne peut conduire seule un chien de catégorie deux, elle devra obligatoirement être accompagnée du propriétaire muni du permis de détention.

13.4- Les enfants non expérimentés devront être accompagnés par un adulte.

13.5- Tous les participants de la course attestent sur l'honneur être apte physiquement et moralement à participer à celle-ci. En cas d'accident dû à cette participation, de non-respect de ce règlement ou de perte de matériel, les organisateurs déclinent toute responsabilité.

14/LE MATÉRIEL

SONT INTERDITS : le collier étrangleur, le collier de dressage (dit électrique) et le collier à griffes.

Seul le harnais est obligatoire pour le chien (pour la cani-course). On peut utiliser une laisse pour la marche. La ceinture et la longe élastique sont fortement recommandées.

Nous nous réservons le droit lors de votre arrivée le jour de la course, de vous refuser l'accès à la ligne de départ si votre chien ne nous semble pas en condition pour assurer cette course sans risque.



15/INFORMATIONS IMPORTANTES

15.1- Au moment du départ, les participants accompagnés de leurs chiens devront se placer au-devant de la ligne de départ pour une question de sécurité.

Départ des courses :

- 12h00 pour la course avec chien (4 et 8km)
- 13h30 pour la course sans chien (4 et 8km)
- Pour les participants qui souhaitent marcher, le départ des courses se fera 5 min après l'heure prévue.

Pour la course de 8km, le temps limite est estimé à 2 heures.

15.2- Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes sont formellement interdits sur le parcours.

15.3- Compte tenu de la spécificité des parcours (chemins de terre) les parcours ne sont pas adaptés aux fauteuils roulants.

16/SANITAIRE ET PROPRETÉ

16.1- Des toilettes sont à disposition sur la base de loisir de Luisant. Les participants sont tenus de respecter leurs lieux publics sous peine de disqualification.

16.2- Par souci de propreté et respect des endroits mis à la disposition des participants, l'organisation demande à tous les concurrents de ne pas polluer par des jets de papiers, de bouteilles et de plastiques sur les sites traversés.

16.3- Des sacs à excréments seront disponibles à l'accueil.

16.4- Il est impératif de tenir les chiens en laisse, et aucune tolérance ne sera accordée pour le non-respect de ces règles. Des sanctions seront appliquées en cas de non-conformité

Pour toute question : runforus.polytech@gmail.com



RunForUs



@Runforus28